



École communale de Limelette

Année scolaire 2025 - 2026

Informations pratiques

## TABLE DES MATIERES

Informations générales.....	4
Coordonnées de contact.....	4
Equipe éducative.....	4
Calendrier de l'année.....	5
Calendrier de nos fêtes.....	5
Services scolaires.....	5
Repas.....	5
Accueil extrascolaire.....	6
Tenue vestimentaire et objets perdus.....	6
Bus scolaire.....	7
Santé à l'école.....	7
Médecine scolaire et visites médicales.....	7
Traitement médical.....	8
Poux et lentes.....	8
Mesures sanitaires.....	8
Communication avec les parents.....	8
Le journal de classe, la farde d'avis et le cahier de communication.....	8
Le Dossier d'Accompagnement de l'Élève – DACCE.....	8
En cas de changement d'adresse.....	9
Parking- stationnement.....	9
La participation des parents.....	9
Conseil de participation.....	9
Association des parents.....	10
La vie à l'école maternelle.....	11
Horaire.....	11
La sortie de l'école.....	11
Absences et obligation scolaire en M3.....	11
Collations.....	11
Psychomotricité.....	12
Classe verte maternelle.....	12
Frais scolaire et gratuité au niveau maternel.....	12
Rencontres avec les parents.....	12
La vie à l'école primaire.....	14



Horaire.....	14
La sortie de l'école .....	14
Absences et obligation scolaire.....	14
Travail scolaire à domicile.....	14
Collations.....	15
Éducation physique, santé et natation .....	15
Cours philosophiques.....	16
Éveil aux langues.....	16
Frais scolaire et gratuité au niveau primaire.....	16
Classe verte primaire.....	17
Réunions des parents et bilans.....	17



## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### Coordonnées de contact

École communale de Limelette

Direction : Sylvie Guillaume

Téléphone : 010 / 43 64 61

Courriel : [direction@ecoledelimelette.olln.be](mailto:direction@ecoledelimelette.olln.be)

Secrétaire : Denyse Uwase

Téléphone : 010 / 43 64 62

Courriel : [secretariat@ecoledelimelette.olln.be](mailto:secretariat@ecoledelimelette.olln.be)

Accueil extrascolaire

Téléphone : 010/43 64 64

GSM : 0470/81 31 99

Pouvoir organisateur : Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve

Échevin de l'Enseignement : Benoît JACOB

Téléphone : 010 43 60 06

Courriel : [benoit.jacob@olln.be](mailto:benoit.jacob@olln.be)

Responsable du Service Enseignement : Céline VANDER SANDE

Téléphone : 010 43 61 95

Courriel : [celine.vandersande@olln.be](mailto:celine.vandersande@olln.be)

### Equipe éducative

Classe d'accueil et M1 :

- Catherine Baccus, accompagnée de Christopher Gasiaux (puériculteur)

Classes de M2/M3 :

- Bettina Lambrechts
- Valérie Cortier, remplacée le mardi par Pauline Horvath

Classes primaires :

- P1 : Sylvie Beauclercq
- P2 : Marie Doguet, remplacée le jeudi par Élodie Goossens
- P3 : Carine Van Grieken, remplacée le mardi par Élodie Goossens
- P4 : Sarah Olivier
- P5 : Caroline Bayet
- P6 : Lydia Cristantielli

Aides complémentaires et soutiens :

- Elodie Goossens, Romane Lacourt, Isabelle Van de Veken et Célia Stuyts.

Les accueillantes :

- Nathalie Chevalier, Anaïs Doyen, Nancy Hanouille, Aurore Dujardin et Maria Cruces Fernanda.



## Calendrier de l'année

Rentrée scolaire	lundi 25 août 2025
Fête de la Communauté française	samedi 27 septembre 2025
Congé d'automne	du lundi 20 octobre au dimanche 2 novembre 2025
Jour de l'Armistice	mardi 11 novembre 2025
Vacances d'hiver	du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
Congé de détente	du lundi 16 février au dimanche 1er mars 2026
Lundi de Pâques	lundi 6 avril 2026
Vacances de printemps	du lundi 27 avril au dimanche 10 mai 2026
Jeudi de l'Ascension	jeudi 14 mai 2026
Lundi de Pentecôte	lundi 25 mai 2026
Vacances d'été	à partir du samedi 4 juillet 2026

## Calendrier de nos fêtes

Fêtes de Wallonie - Marche au flambeau	Samedi 20 septembre 2025
Fête de l'hiver	Vendredi 12 décembre 2025
Fête de l'école	Date à déterminer

Des journées pédagogiques sont prévues pour toute l'école : les 2 premières auront lieu le 23/09/2025 et le 16/10/2025, les autres dates sont encore à confirmer. Durant les journées pédagogiques, l'école est fermée et les cours sont donc suspendus. Un accueil est proposé sur inscription, au coût de 10,00 euros par enfant et par jour.

## Services scolaires

### *Repas*

À travers son cahier spécial des charges sur les repas scolaires, la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve souhaite développer une alimentation durable et ce, en référence aux trois piliers que sont :

- la sécurité alimentaire (l'hygiène de production et de distribution des repas),
- l'équilibre diététique des menus (la consommation de légumes et de féculents est privilégiée à la consommation de viandes),
- la qualité des matières premières (utilisation de produits labellisés et de légumes frais entre autres pour le potage).

En réponse à ces intentions, TCO SERVICE propose quotidiennement aux enfants une restauration traditionnelle saine et durable, en donnant la priorité à l'achat de matières premières de qualité, aux produits de saisons, à l'approvisionnement en circuits courts ou encore aux produits bio. Les repas sont réalisés avec les mêmes ingrédients que ceux utilisés à la maison, la seule différence est qu'ils sont produits en grande quantité.

Les menus présentés chaque mois sont construits en collaboration avec le chef de cuisine et les diététiciennes de TCO Service. Des ingrédients souvent oubliés en restauration collective sont intégrés dans les menus afin de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles saveurs. Les lentilles, les pois chiches, le quinoa, le boulgour, la semoule de blé complet, l'orge perlé, les betteraves rouges, le fenouil, le céleri rave,... se retrouvent régulièrement dans nos menus.

TCO Service ne fournit pas seulement un repas mais aussi un service : éducation au goût dans les classes, formations au personnel de service, plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, tri des déchets, participation active à la semaine bio, conseil à l'aménagement des cuisines, etc.



Chaque jour à midi (sauf le mercredi), des repas variés sont proposés aux enfants :

Le potage :

- Maternelles : 0,50 euros
- P1-P2 : 0,70 euros
- P3 à P6 : 0,75 euros

Le repas chaud : potage, plat, dessert

- Maternelles : 3,75 euros
- P1-P2 : 4,15 euros
- P3 à P6 : 4,45 euros

Les repas scolaires sont commandés en fin de mois pour le mois suivant, à l'aide du formulaire disponible sur le site de l'école. La facture correspondant aux services du mois écoulé est transmise aux parents le mois suivant. Les repas non consommés sont déduits de la facture pour autant que l'école ait été avertie d'une absence le jour même avant 9h00. Le paiement s'effectue par virement au compte de la Ville dans les 8 jours après réception de la facture dans le cartable de votre enfant.

Durant le temps de midi, les enfants peuvent également apporter leurs tartines et boissons, un potage étant disponible aux pris repris plus haut. Il leur est enfin possible de rentrer à la maison, une carte de sortie étant indispensable dans ce dernier cas.

RMQ : Compte tenu de l'indexation, les prix pourront être adaptés en cours d'année.

### Accueil extrascolaire

Nous voulons offrir à chaque enfant, quelle que soit sa condition sociale, la possibilité de devenir un citoyen épanoui, responsable et respectueux d'autrui. L'accueil extrascolaire est un moment clef de cet épanouissement, puisqu'il est un lieu de rencontre, d'échange, d'entraide entre les plus jeunes et les plus grands. Il s'agit également d'un espace de créativité, de mouvement et de découverte. Pour grandir, les enfants ont besoin de vivre des expériences riches et multiples, mais aussi de pouvoir faire des choix, agir librement et expérimenter leur plein potentiel, sous le regard bienveillant et confiant des adultes. C'est ce que nos lieux d'accueil proposent : espace de liberté, pour souffler, s'éveiller, jouer, prendre le temps.

Vous pouvez consulter le projet sur le site officiel de la Ville : <https://www.olln.be/fr/vivre-a-olln/enseignement/enseignement-communal/accueil-extrascolaire>

L'accueil extrascolaire est gratuit 60 minutes avant le début des cours (soit de 07h40 à 08h40) et 60 minutes après la fin des cours (soit de 15h30 à 16h30 les lundi-mardi-jeudi, de 15h15 à 16h15 le vendredi et de 12h15 à 13h15 le mercredi).

L'accueil extrascolaire est payant de 07h00 à 07h40, et de 16h30 à 18h00 les lundi-mardi-jeudi, de 16h15 à 18h00 le vendredi et de 13h15 à 18h00 le mercredi.

La redevance s'élève à 1,00 euro par demi-heure, toute demi-heure entamée étant facturée.

Au-delà de 18h00, un forfait majoré pour retard de 4,00 euros par enfant s'applique.

### Tenue vestimentaire et objets perdus

Comme stipulé dans le Règlement d'ordre intérieur des écoles communales, il est demandé aux parents d'être attentifs à habiller les enfants d'une tenue vestimentaire adaptée aux différentes activités scolaires : chaussures qui tiennent bien aux pieds, vêtements adaptés à la saison et à la météo, vêtements marqués au nom de l'enfant, faciles à retirer et à remettre pour favoriser l'apprentissage de l'autonomie chez les petits. Les bonnets et les gants seront attachés au manteau par l'intermédiaire de cordons, ce qui est par ailleurs de nature à en garantir l'utilisation.

Il est recommandé de marquer tous les effets des enfants au nom de la famille.



Les objets trouvés sont rassemblés et accessibles aux parents durant les heures d'accueil. À la fin de chaque trimestre, ce qui n'est pas repris est transmis à un organisme qui s'occupe du ramassage et de la redistribution de vêtements aux plus démunis.

### *Bus scolaire*

Pour l'inscription au transport scolaire, il est nécessaire de passer à la direction ou au secrétariat.

Les élèves inscrits au transport scolaire attendent le bus, avec un accueillant, devant la grille (côté Monument).

Toute modification (changement de trajet, décision de ne plus emprunter le bus, si votre enfant retourne avec un autre parent...) doit être immédiatement signalé.

Si le secrétariat n'a pas été averti d'un quelconque changement avant 15h15, les enfants inscrits au transport scolaire, seront conduits jusqu'au bus.

### Santé à l'école

#### *Médecine scolaire et visites médicales*

Le Centre Psycho-Médicosocial (PMS) contribue à l'épanouissement et au bien-être de chaque enfant. Il répond aux demandes individuelles des parents à n'importe quel moment de la scolarité en cas de difficultés d'adaptation scolaire, de choix d'orientation, de questionnement par rapport à l'évolution de l'enfant. Il assure également un rôle préventif, particulièrement au niveau maternel. LE PMS s'efforce de suivre les élèves tout au long de leur scolarité, en collaboration avec la famille et les enseignants.

Des tests sont réalisés par les membres de l'équipe des centres Psycho-Médicosociaux (PMS) (psychologues, assistants sociaux, infirmiers, ...) pour évaluer, donner des avis et des conseils sur le parcours scolaire de l'élève. Ils peuvent être réalisés à la demande spécifique des parents ou de l'enseignant.

L'équipe du centre Psycho-Médicosocial (PMS) et le service de la Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) contribuent aux objectifs cités ci-dessus.

Le PSE réalise un bilan de santé (visite médicale) obligatoire pour les élèves en M1, en M3, en P2 et en P6. Un test de vue de loin est effectué par l'infirmière du PSE en P4 dans les locaux de l'école. Une vaccination est également proposée aux élèves de P2 et de P6.

Par ailleurs, le PSE intervient pour toute question liée à la santé des élèves, assure le suivi des maladies contagieuses (contrôle des lentes et des poux, prise en charge des mesures prophylactiques, etc.).

Les écoles communales collaborent avec :

Le Centre Psycho Médico-Social de la Province du Brabant wallon (CPMS)

Avenue Bohy, 51 à 1300 Wavre

010/48 81 36

[cmps.wavre@brabantwallon.be](mailto:cmps.wavre@brabantwallon.be)

Le Service de Promotion de la Santé à l'école (SPSE)

Avenue du Douaire, 55 - 1340 OTTIGNIES

010/ 41 54 68 ou 010/ 22 38 95

[secretariatpse.ottignies@brabantwallon.be](mailto:secretariatpse.ottignies@brabantwallon.be)



### *Traitement médical*

Toute maladie contagieuse est signalée sans tarder et un certificat de guérison est obligatoire.

Aucun enseignant ou accueillant ne peut donner de médicament (même homéopathique) à un enfant, sauf sur prescription médicale. Les enfants présentant des signes cliniques (toux, maux de gorge, fièvre, ...) doivent rester à la maison.

Tout médicament que l'enfant devrait prendre en cours de journée, doit être remis au titulaire ou à l'accueillante dès le matin avec obligatoirement une prescription médicale.

Si votre enfant a une allergie, merci de le signaler rapidement par écrit à son instituteur et de l'indiquer sur la fiche signalétique.

### *Poux et lentes*

Un enfant ayant des lentes ou des poux, de même qu'atteint de toute maladie contagieuse, doit être soigné. Nous ne manquerons pas de vous appeler pour venir reprendre votre enfant si nous constatons que celui-ci a des poux. Pour les lentes et les poux, un contrôle gratuit peut être effectué au centre de santé à Ottignies (mercredi et vendredi 010 41 54 68) ou à Wavre (lundi, mardi ou jeudi 010 22 38 95).

### *Mesures sanitaires*

Tout au long de la journée, une attention sera portée à l'hygiène des mains. Un nettoyage des différents locaux et sanitaires est effectué quotidiennement.

### Communication avec les parents

Les modalités de communication avec les parents sont reprises dans le Règlement des études et le Règlement d'ordre intérieur des écoles communales, disponibles sur le site de la Ville : <https://www.olln.be/fr/vivre-a-olln/enseignement/enseignement-communal/ecoles-olln/documents-telechargeables>

### *Le journal de classe, la farde d'avis et le cahier de communication*

Ces outils constituent un lien important entre l'école et la famille. Merci donc de prendre connaissance des informations importantes qui s'y trouvent quotidiennement et de les signer. Votre signature nous assurera que les informations vous sont bien parvenues. Une série d'avis vous attendent déjà pour lecture et signature.

### *Le Dossier d'Accompagnement de l'Élève – DACCE*

Depuis la rentrée 2023, la FWB a mis en place le DACCE. Il s'agit d'un dossier numérique que les enseignantes complètent pour les enfants en difficultés persistantes uniquement. Si votre enfant ne présente aucune difficulté, il n'aura pas de DACCE. Cet outil nous permet de vous informer des dispositifs que nous mettons en place pour soutenir votre enfant. Ils sont complétés 3 fois par an: en novembre, en mars et à la fin de l'année. C'est aussi via ce DACCE que nous engageons les éventuelles procédures de maintien de votre enfant dans une année complémentaire.

Ce DACCE est accessible à partir du guichet électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dénommé Mon Espace <https://monespace.fw-b.be>



### Comment y accéder ?

**1 Vous avez un numéro de registre national (RN).** Vous devez vous rendre sur le guichet électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dénommé : <https://monespace.fw-b.be>

Mon Espace permet d'accéder à diverses démarches administratives et applications de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une fois connecté, pour trouver la démarche relative au DAccE de votre enfant, vous devez :

- cliquer sur « Mes démarches » dans le menu de gauche ;
- utiliser le mot-clé « DAccE » dans le filtre des démarches.

En cas de problème, un helpdesk DAccE est à votre disposition par courriel [dacce.support@cfwb.be](mailto:dacce.support@cfwb.be) et par téléphone : 02 690 86 00 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h).

**2. Vous n'avez pas de numéro de registre national ou vous préférez une version papier :** Indépendamment de la mise en place de l'accès citoyen au DAccE, vous pouvez, à tout moment, demander une copie papier du DAccE de votre enfant. Néanmoins, si vous souhaitez y ajouter des informations, cela ne se fera que numériquement.

Si vous souhaitez l'information la plus complète possible, voici le lien de la FWB : <http://www.enseignement.be/index.php?page=28609&navi=4935>

### En cas de changement d'adresse

Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone doit être communiqué sans délai à la direction.

Il est essentiel que votre dossier reste à jour afin que nous puissions vous contacter rapidement en cas de maladie ou d'accident.

Nous espérons que ce livret vous apportera une meilleure connaissance de l'école de votre enfant et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

### Parking- stationnement

Deux parkings d'une dizaine de places sont situés aux abords de l'école, un à proximité de la cour de récréation et l'autre à l'entrée du cimetière.

Merci de privilégier ces emplacements pour vous garer.

Les quelques places devant l'entrée de l'école sont réservées aux personnes à mobilité réduite et aux véhicules communaux !

Aucun stationnement de véhicules motorisés ne sera autorisé devant le grillage.

Le parking à vélos de l'avenue de Jassans étant devenu trop petit, des arceaux ont été ajoutés le long de la rue Belle Voie juste devant la cour de récréation.

## LA PARTICIPATION DES PARENTS

### Conseil de participation

Le Conseil de participation (CP) se réunit quatre fois par an. Il rassemble des représentants du Pouvoir organisateur (échevin, responsable du Service enseignement, direction de l'école), des représentants des parents (élus tous les deux ans), des représentants des enseignants et du personnel d'accueil (élus pour quatre ans). Le CP évalue le projet d'école et sa mise en œuvre, remet un avis sur le plan de pilotage et toute question liée à la vie scolaire et extrascolaire. Il est le



lieu privilégié de rencontre et de débat réunissant tous les acteurs clés de l'école, au bénéfice des enfants.

### Association des parents

Il existe, au sein de l'école, une « Association de Parents » (AP) affiliée à la FAPEO (Fédération des Associations des Parents de l'Enseignement Officiel).

L'association des parents est très active et participe à la vie de l'école.

Elle est un lieu où les parents se retrouvent pour échanger, partager, discuter dans un esprit constructif.

L'AP organise des activités extrascolaires. Pour toute information complémentaire, vous pouvez la contacter directement. Une brochure en format PDF vous a d'ailleurs été transmise en début d'année.

Contact : Julie Félix

Le site de l'AP : <https://www.apjassans.com>

Mail : [apjassans@outlook.fr](mailto:apjassans@outlook.fr)

Prochains évènements de l'AP :

Samedi 20 septembre 2025	La marche aux flambeaux lors des fêtes de Wallonie
Lundi 22 septembre 2025 à 20h	AG de l'AP
Vendredi 05 décembre 2025	Cinéclub
Samedi 24 janvier 2026	Fête de l'hiver organisé uniquement par l'AP



## LA VIE À L'ÉCOLE MATERNELLE

### Horaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h40 - 11h30	8h40 - 11h30	8h40 - 12h15	8h40 - 11h30	8h40 - 11h30
Midi	11h30 - 12h20	11h30 - 12h20		11h30 - 12h20	11h30 - 12h20
Après-midi	13h35 - 15h30	13h35 - 15h30		13h35 - 15h30	13h35 - 15h15

Avant 8h30, les élèves sont accueillis au pavillon de l'extrascolaire.

À partir de 8h30, l'accueil des enfants de la classe de Catherine et Christopher se fait sur la terrasse du bâtiment principal. En cas de pluie, ils sont accueillis directement dans leur local. Pour les M2M3, l'accueil se fait dans la cour de récréation.

### La sortie de l'école

À la sortie de l'école, les enfants seront accompagnés par leurs enseignantes jusqu'à la grille, où les parents viendront les attendre. Les enfants dont les parents ne sont pas présents seront immédiatement conduits à l'extrascolaire et pris en charge par les accueillantes.

### Absences et obligation scolaire en M3

En classes d'accueil, M1, M2 : les élèves ne sont pas soumis à l'obligation scolaire et aucun certificat n'est nécessaire en cas d'absence. Rappelons néanmoins que si l'école maternelle n'est pas obligatoire, la présence régulière des enfants (au moins 10 matinées successives) pendant le mois de septembre détermine le nombre d'emplois dont l'école dispose. Par ailleurs, une fréquentation régulière de l'école facilite l'acquisition du langage et l'appropriation d'une culture scolaire, base essentielle aux futurs apprentissages.

À partir de 5 ans, l'école est OBLIGATOIRE : toute absence ou tout retard de plus d'1/2 heure doit être justifié. Pour toute absence, un mot écrit doit être fourni avec une justification précise des parents. Le document peut être téléchargé sur le site de l'école, onglet : infos pratiques. Lien : <https://ecoledelimelette.olln.be/index.php/infos-pratiques/documents-telechargeables>

Toute absence non justifiée est une infraction à l'obligation scolaire.

La Direction peut refuser un motif si l'absence ne répond pas aux critères de la circulaire (voir extrait au dos des formulaires d'absence). À partir de 9 demi-jours d'absences non motivées ou non conformes, l'école se doit d'en informer le PMS et d'envoyer une déclaration à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire qui en assurera le suivi.

### Collations

Dans le souci d'une éducation à la santé, notre équipe vous invite à respecter scrupuleusement ces quelques consignes concernant les collations à l'école.

Les collations seront uniquement composées de fruits ou de légumes, afin de favoriser de bonnes habitudes alimentaires.

Chaque jour, les élèves disposeront d'une gourde d'eau (les enfants de M1/accueil utiliseront un gobelet).

Nous vous remercions de bien vouloir indiquer le prénom de votre enfant sur la gourde ou le gobelet.



## Psychomotricité

Deux périodes hebdomadaires de psychomotricité sont organisées, le mardi, au centre sportif des Coquerées dans chaque classe de maternelle.

Le cours de psychomotricité à l'école maternelle est obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Son objectif est de donner à chaque enfant l'opportunité de s'épanouir pleinement en :

- Développant sa conscience corporelle : l'enfant apprend à identifier et à maîtriser les différentes parties de son corps, à se situer dans l'espace et à bouger en toute sécurité.
- Encourageant l'autonomie et la confiance en soi : les activités proposées permettent à l'enfant de prendre des initiatives et de surmonter des défis, ce qui renforce son estime de soi.
- Améliorant les fonctions cognitives : la psychomotricité stimule la mémoire, la concentration, l'attention et la créativité.
- Favorisant les compétences sociales : les jeux et les exercices de groupe permettent aux enfants d'apprendre à coopérer, à communiquer et à respecter les autres.

## Classe verte maternelle

Un séjour pédagogique "classe verte" sans nuitée sera organisé cette année. Les enseignantes vous communiqueront l'ensemble des informations pratiques en temps voulu.

## Frais scolaire et gratuité au niveau maternel

Toutes les fournitures scolaires sont distribuées gratuitement aux enfants. Cependant, nous vous demanderons de remplacer le matériel perdu ou détérioré par manque de soin.

Vous seront demandés :

- Un cartable à bretelles de petite taille, sans roulette.
- Des vêtements de rechange dans un sac.
- Une gourde vide.
- Une réserve de langes si nécessaire (pas de linge culotte).
- 2 boîtes de mouchoirs.
- 2 paquets de lingettes pour les enfants des classes d'accueil et 1ère année.
- Une couverture et un oreiller pour les enfants qui font une sieste.
- Les activités culturelles et sportives sont prises en charge par l'école. Néanmoins, il est possible qu'une participation de quelques euros (10€ maximum par an) vous soit réclamée afin d'accéder à la cafétéria, par exemple.

## Rencontres avec les parents

Deux rencontres sont organisées durant l'année scolaire.

La première sera collective. Nous ferons connaissance et nous vous transmettrons les « grandes lignes » de l'année (présentations, informations, projets, organisation, ...)

Les réunions de rentrée collective sont prévues pour :

Acc/M1 (Catherine) : le 11 septembre 2025 à 17H.

M2/M3 (Bettina et Valérie) : le 4 septembre 2025 à 17H



Les suivantes seront organisées afin de vous faire part de l'évolution des apprentissages de votre enfant.

Indépendamment de ces moments, nous vous convoquerons peut-être si nous observons des difficultés particulières ou si nous avons des informations importantes à vous transmettre.

Vous pouvez rencontrer un membre de l'équipe sur rendez-vous.



## LA VIE À L'ÉCOLE PRIMAIRE

### Horaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h40 - 12h20	8h40 - 12h20	8h40 - 12h15	8h40 - 12h20	8h40 - 12h20
Midi	12h20 - 12h50	12h20 - 12h50		12h20 - 12h50	12h20 - 12h50
Après-midi	13h35 - 15h30	13h35 - 15h30		13h35 - 15h30	13h35 - 15h30

Avant 8h30, les enfants sont accueillis au pavillon de la garderie.

Après 8h30, les enfants se trouvent dans la cour. Il est important qu'ils arrivent à l'heure afin de ne pas manquer le début des activités.

L'après-midi, la sortie des enfants de primaire se fait à 15h30 les lundi, mardi et jeudi, à 12h15 le mercredi, et à 15h15 le vendredi.

### La sortie de l'école

Pour les sorties, nous vous demandons d'attendre devant le grillage donnant sur la Belle Voie. Les enfants sont conduits, par leur institutrice, à la barrière de ce côté.

Pour pouvoir quitter l'école seul à la fin des cours, une carte de sortie est indispensable. Elle est accessible via le site de l'école. À <https://ecoledelimelette.olln.be/> dans la rubrique « infos pratiques » « documents téléchargeables » ou au secrétariat.

Les cartes sont contrôlées à la sortie par un enseignant ou une accueillante.

Il est interdit de reprendre un enfant sans l'accord écrit de ses parents et sans nous le signaler !

### Absences et obligation scolaire

Dans l'enseignement primaire, l'école est OBLIGATOIRE : toute absence ou tout retard de plus d'1/2 heure doit être justifié. Pour toute absence, un mot écrit (sur papier ou via mail) doit être fourni avec une justification précise des parents.

Le document peut être téléchargé sur le site de l'école. Lien : <https://ecoledelimelette.olln.be/index.php/infos-pratiques/documents-telechargeables>

Toute absence non justifiée est une infraction à l'obligation scolaire.

La Direction peut refuser un motif si l'absence ne répond pas aux critères de la circulaire (voir extrait au dos des formulaires d'absence). À partir de 9 demi-jours d'absences non motivées ou non conformes, l'école se doit d'en informer le PMS et d'envoyer une déclaration à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire qui en assurera le suivi.

### Travail scolaire à domicile

Les détails concernant le travail scolaire à domicile sont repris dans le Règlement des études des écoles communales, disponible sur le site de la Ville via le lien suivant : <https://www.olln.be/fr/vivre-a-olln/enseignement/enseignement-communal/ecoles-olln/documents-telechargeables>

Un accompagnement gratuit pour effectuer les travaux scolaires est organisé par les accueillants, deux fois par semaine de 15h45 à 16h25.



Ce « coup de pouce » débutera en octobre, sur inscription (le document est téléchargeable sur le site internet). Les accueillants ont pour rôle, durant cette étude, d'aider les enfants à se mettre au boulot et à veiller à ce qu'ils travaillent de manière consciencieuse.

Cependant le "coup de pouce" n'est pas un lieu où l'on fait de la remédiation, si votre enfant éprouve des difficultés dans ses devoirs, veuillez le signaler à son enseignante.

## Collations

Dans le souci d'une éducation à la santé, notre équipe vous invite à respecter scrupuleusement ces quelques consignes concernant les collations à l'école.

Les collations seront uniquement composées de fruits ou de légumes, afin de favoriser de bonnes habitudes alimentaires.

Nous vous remercions de bien vouloir indiquer le prénom de votre enfant sur la gourde.

## Éducation physique, santé et natation

Deux périodes hebdomadaires d'éducation physique et à la santé sont organisées dans les classes de P1 à P4 et trois périodes hebdomadaires dans les classes de P5P6.

Ce cours est bien plus qu'un « simple » cours de sport et vise trois objectifs principaux :

1. Développement moteur : Améliorer les mouvements de votre enfant (courir, sauter, lancer) à travers des jeux et des sports variés.
2. Vie en groupe : Apprendre à travailler ensemble, à respecter les règles et les autres, et à gérer ses émotions (victoire comme défaite).
3. Santé et bien-être : Sensibiliser l'enfant aux bonnes habitudes de vie, comme l'importance de l'hygiène, d'une alimentation saine et de la sécurité.

Le développement moteur est abordé à travers de la gymnastique, des sports en salle, des activités motrices à l'extérieur ainsi que des cours de natation.

L'organisation du cours d'éducation physique et à la santé est revue pour cette année 2025-2026. En effet, l'année dernière, l'expérience d'une organisation en alternance sur deux semaines et la découverte de la nouvelle piscine de Blocry ont amené les équipes à la conclusion d'un manque de continuité entre les cours, générant un ralentissement de la progression des élèves ainsi qu'à une complication de l'organisation logistique. De plus, le nouveau référentiel d'éducation physique insiste davantage sur les questions de santé et de bien-être.

Afin d'offrir une meilleure qualité d'apprentissage et de garantir la sécurité de tous, nous avons repensé notre approche.

La nouvelle organisation : les "blocs-horaires"

Pour assurer une continuité pédagogique, nous allons organiser l'année en 5 blocs de 6 à 8 semaines. Chaque groupe d'élèves suivra la natation ou l'éducation physique pendant une période concentrée, avec le même enseignant référent.

- P1 et P2 : Les élèves auront cours d'éducation physique et à la santé de septembre à avril, puis un bloc de 8 semaines de natation au printemps. Cette approche est plus douce, progressive et respectueuse de leur développement.



- P3 à P6 : Les élèves alterneront un bloc d'éducation physique et un bloc de natation de septembre à avril. Ils termineront tous par de l'éducation physique au printemps, pouvant ainsi profiter d'espaces extérieurs (parcs, jardins, bois, terrains de sport...).
- Cette nouvelle organisation est conçue pour :
  - Améliorer la progression : En se concentrant sur une matière à la fois, les enfants pourront mieux assimiler les apprentissages, qu'il s'agisse des techniques de nage ou des différentes disciplines sportives. Cela permettra une immersion plus complète dans chaque discipline.
  - Renforcer la relation : Votre enfant aura un enseignant d'éducation physique attiré pour les deux disciplines, ce qui favorise la confiance et le suivi de son évolution.
  - Mieux gérer l'inconfort : Pour les plus petits, les séances de natation au printemps seront plus agréables grâce aux températures clémentes, facilitant notamment les déplacements et la gestion des vestiaires (habillage et déshabillage).

Comparativement à l'année dernière, le nombre de séances sera sensiblement le même pour les élèves de P3 à 6. Pour les P1-P2, le nombre de séances correspond à un cycle d'apprentissage dans une école de natation classique. Des brevets de natation seront bien sûr proposés à l'issue des blocs d'apprentissage.

Nous sommes convaincus que cette nouvelle organisation permettra de surmonter les défis rencontrés l'an dernier et d'offrir à vos enfants une expérience d'apprentissage plus enrichissante et sereine.

Les jours de gymnastique et natation seront communiqués par l'enseignante.

### Cours philosophiques

Une heure de cours commun de philosophie et de citoyenneté est obligatoire pour toutes les classes primaires. Celle-ci est dispensée durant l'horaire de cours généraux.

Une deuxième heure de philosophie et de citoyenneté ou, au choix, de morale non confessionnelle, religion catholique, religion protestante, religion islamique, religion israélite ou religion orthodoxe est organisée. Cette heure est dispensée en deux périodes consécutives, durant une demi-année scolaire. Les cours débiteront en février.

### Éveil aux langues

Deux périodes de 50 minutes de néerlandais et d'anglais sont organisées dans chacune des classes de P3, P4, P5 et P6 primaires durant l'horaire de cours généraux. Le choix du des cours de langues proposés dans l'école est une prérogative du Conseil de participation.

En P1 et en P2, un éveil aux langues et aux cultures est proposé au sein de la classe par le titulaire.

### Frais scolaire et gratuité au niveau primaire

Toutes les fournitures scolaires sont distribuées gratuitement aux enfants. Cependant, nous vous demanderons de remplacer le matériel perdu ou détérioré par manque de soin.

Nous demandons :

- Un cartable vide.
- Un plumier vide dans certaines classes
- Pour le cours d'éducation physique : un sac en toile, un T-shirt, un short ou un legging, des baskets uniquement pour les P5P6. Pour les autres classes, être en tenue sportive le jour de la gymnastique.



- Pour le cours de natation : un maillot, un bonnet et un essuie. Chaque entrée à la piscine vous sera facturée 2,60€.
- Les classes de dépaysement 250 € maximum. En cas de difficultés financières, la direction se tient à votre disposition pour vous accorder des facilités de paiement.
- - Les activités culturelles et sportives sont prises en charge par l'école. Néanmoins, il est possible qu'une participation de quelques euros (10€ maximum par an) vous soit réclamée afin d'accéder à la cafétéria, par exemple.

### Classe verte primaire

Cette année, toutes les classes participeront à une classe verte. Les enseignantes vous communiqueront l'ensemble des informations pratiques en temps voulu.

Voici les dates des séjours :

- P1/P2 du 26/11 au 28/11 : ferme du chant d'oiseaux à Andenne
- P3/P4 du 21/04 au 24/04 : Domaine des Fawes à Charneux-Herve
- P5/P6 du 29/09 au 3/10 : Ecole de Clerheid à Erzée

### Réunions des parents et bilans

Les détails concernant l'évaluation et les rencontres avec les parents sont repris dans le Règlement des études des écoles communales, disponible sur le site de la Ville via le lien suivant : <https://www.olln.be/fr/vivre-a-olln/enseignement/enseignement-communal/ecoles-olln/documents-telechargeables>

Dans les jours qui viennent, chaque titulaire vous conviera à une réunion d'information qui vous permettra de prendre connaissance des différents aspects de la vie de la classe de votre (vos) enfant(s).

- P1/P2 (Marie et Sylvie) : le 15 septembre 2025 à 17H.
- P3/P4 (Carine et Sarah) : le 8 septembre 2025 à 17H.
- P5/P6 (Caroline et Lydia) : le 11 septembre 2024 à 19H.

A 3 reprises, les enseignantes vous communiqueront les bulletins :

- Bulletin 1 : semaine du 24/11/2025
- Bulletin 2 : semaine du 16/03/2026
- Bulletin 3 : semaine du 29/06/2026

Indépendamment de ces moments, nous vous convoquerons peut-être si nous observons des difficultés particulières ou si nous avons des informations importantes à vous transmettre.

Vous pouvez rencontrer un membre de l'équipe sur rendez-vous.

Merci pour votre attention, bonne rentrée à tous ! 😊

